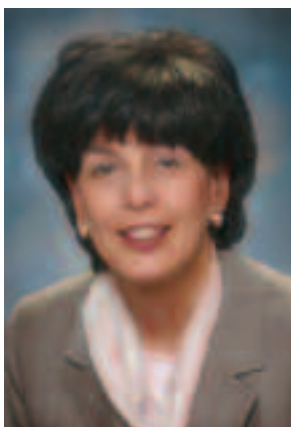


Devenir

A stylized red figure with arms raised in a 'V' shape, positioned behind the end of the word 'Devenir'.

Mot de la ministre



J'ai grandement à cœur d'offrir aux personnes qui ne sont pas prêtes à intégrer immédiatement le marché du travail des projets qui répondent à leurs besoins, qui leur permettent de développer leur potentiel et d'élaborer un projet de vie. C'est pourquoi le gouvernement du Québec met en place le **Programme d'aide et d'accompagnement social**. Ce programme, qui a été créé en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, s'inscrit directement dans l'esprit du *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

Le **Programme d'aide et d'accompagnement social** permettra aux personnes prestataires de l'assistance-emploi qui ne sont pas aptes à intégrer à court terme le marché du travail de recevoir, dans le cadre de projets particuliers, comme les projets *Devenir*, un soutien et un accompagnement personnalisés valorisant l'initiative et privilégiant une approche incitative. L'objectif est d'aider ces personnes à s'engager dans une démarche qui les amènera à prendre une part plus active à la société et les préparera adéquatement à participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi, afin d'accéder par la suite au marché du travail.

En tant qu'organismes du milieu communautaire, votre collaboration est fortement souhaitée, car vous êtes un rouage capital dans la réalisation de ce programme, et plus précisément des projets *Devenir*. En fait, votre connaissance des obstacles auxquels ces personnes se heurtent est essentielle pour les aider à retrouver leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle.

Devenir, c'est miser sur le potentiel de l'individu et sur sa volonté d'améliorer sa situation. Cela représente un défi à la fois pour les personnes qui participent au programme et pour celles qui les soutiendront dans leur démarche vers la réussite. C'est pourquoi le gouvernement compte sur votre appui. Ensemble, nous poursuivons notre lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Veuillez recevoir mes salutations les plus distinguées.

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michelle Courchesne'. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'M'.

Michelle Courchesne

Des constats révélateurs

Au nombre des personnes nouvellement admises chaque année à l'aide sociale et de celles qui en sont déjà bénéficiaires, certaines sont considérées comme n'étant pas prêtes à intégrer à court terme le marché du travail. Dépendance intergénérationnelle, faible scolarisation, situations personnelle et professionnelle problématiques, perte de motivation ou handicap mental ou physique caractérisent souvent le parcours de vie de ces personnes.

Parallèlement à ces constats, les recherches montrent que la probabilité de quitter l'aide sociale diminue progressivement à mesure que se prolonge la durée de la période où l'on reçoit des prestations. Malgré tout, il est permis de penser que la majorité des personnes qui sont prises dans cet engrenage souhaitent reprendre confiance en leurs moyens.

Avec le **Programme d'aide et d'accompagnement social** et les projets *Devenir*, et de concert avec les organismes partenaires, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale entend aider ces personnes à se bâtir un avenir meilleur.

Le Programme d'aide et d'accompagnement social

Le **Programme d'aide et d'accompagnement social** propose une approche novatrice. Il vise à offrir un soutien et un accompagnement personnalisés aux personnes prestataires de l'assistance-emploi (aide sociale) qui ne sont pas prêtes à intégrer à court terme le marché du travail, grâce à des projets particuliers offerts par des organismes du milieu. L'objectif est d'aider ces personnes à s'engager dans une démarche qui les amènera à prendre une part plus active à la société et les préparera adéquatement à participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi, afin d'accéder par la suite au marché du travail.

Le **Programme d'aide et d'accompagnement social** repose sur deux grands principes directeurs :

- 1** les projets vers lesquels les personnes seront dirigées doivent être choisis en fonction de leurs besoins propres et non pas à partir de caractéristiques déterminées;
- 2** l'approche doit reposer sur la conviction que chaque personne a le potentiel nécessaire pour intégrer le marché du travail.



C'est dans le but d'atteindre ces objectifs que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a mis en place les projets *Devenir*. Ils s'adressent à toutes les personnes adultes nouvellement admises à l'assistance-emploi (aide sociale) ou qui sont déjà prestataires, qui ne sont pas encore prêtes pour participer à des mesures ou des programmes offerts par les services publics d'emploi, mais qui pourraient le devenir à l'intérieur d'un délai maximal de douze mois. La décision de diriger une personne prestataire vers un organisme dans le cadre des projets *Devenir* doit être fondée sur l'évaluation des besoins de la personne, de même que sur sa capacité et sa volonté d'entreprendre une telle démarche.

La participation

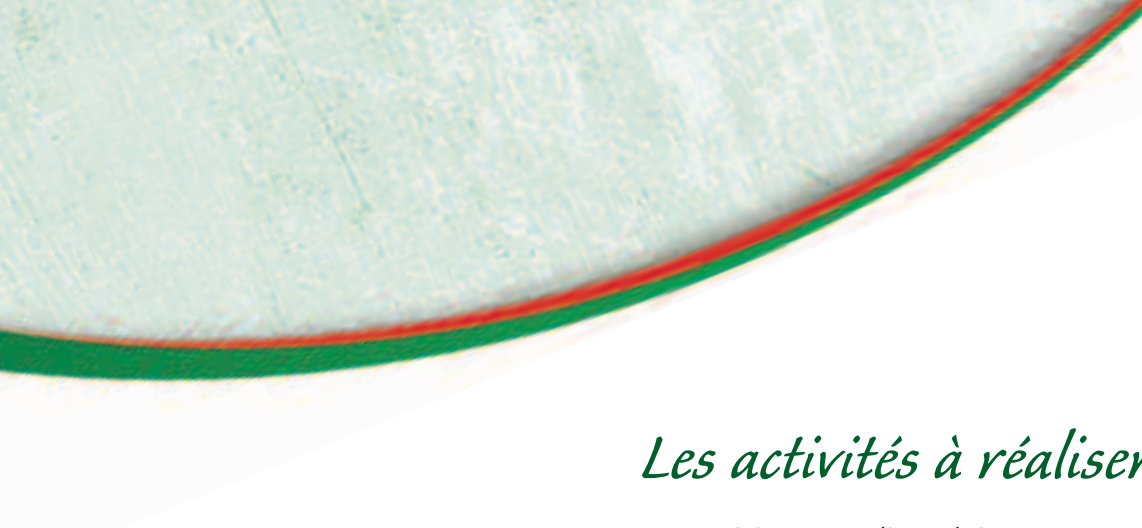
Les projets *Devenir* offrent aux personnes qui participent une démarche progressive et personnalisée d'une moyenne de 80 heures par mois et d'une durée maximale d'un an.

La démarche permettra à ces personnes :

- d'approfondir leurs champs d'intérêt;
- de définir leurs besoins;
- d'acquérir ou de développer des habiletés, des attitudes ou des comportements qui pourraient leur être utiles;
- de chercher des moyens de lever les obstacles qui nuisent à leur cheminement personnel, social et professionnel.

La participation est volontaire. Par conséquent, le refus de s'engager dans une telle démarche n'entraîne pas de diminution de l'aide. Ce sont les agentes et les agents des centres locaux d'emploi (CLE) qui évaluent les besoins de la personne et qui déterminent quel organisme répondra le mieux à ses besoins.

Les personnes qui participent reçoivent une allocation de soutien de 130 \$ par mois, qui s'ajoute à la prestation de base de l'assistance-emploi. Les frais de garde, les frais de transport et, dans certains cas, d'autres frais liés à la participation peuvent en outre leur être remboursés.



Les activités à réaliser

Les activités à réaliser doivent correspondre à l'objectif principal du programme, c'est-à-dire qu'elles doivent contribuer à préparer les personnes à participer à des mesures ou des programmes d'aide à l'emploi, en vue d'augmenter leurs chances d'accéder au marché du travail. Il ne doit pas s'agir d'activités habituellement exercées par des salariées ou des salariés de l'organisme.

Les activités à réaliser dans le cadre des projets *Devenir* devront être de nature à apprendre à la personne à :

- organiser sa vie personnelle (respecter un horaire, se trouver un logement, s'habiller de façon appropriée);
- se motiver et passer à l'action (participer à des ateliers sur l'estime de soi, s'engager dans des activités communautaires structurées, travailler en équipe);
- développer son sens de l'autonomie (assumer des responsabilités, se renseigner sur les ressources du milieu, faire un budget);
- définir son projet de vie et s'outiller en vue de réaliser ses objectifs (faire le choix de s'en sortir et prendre conscience des étapes à franchir pour y arriver);
- réaliser toute autre expérience de vie qui l'amène à s'engager concrètement dans une démarche de développement de l'employabilité.

La fin de la participation

À la fin de leur participation, les personnes pourront :

- participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi;
- être dirigées vers un autre service adapté à leur situation.

Le rôle de l'organisme

L'organisme devra offrir un soutien axé sur l'écoute, l'empathie et l'accompagnement, afin de permettre à la personne qui participe au projet d'améliorer sa situation et d'aller de l'avant dans son cheminement personnel, social et professionnel.

Pour ce faire, l'organisme partenaire a un rôle important à jouer en matière d'accompagnement. Il doit notamment :

- s'entendre avec la personne sur les étapes qu'elle devra franchir pour atteindre les objectifs fixés;
- soumettre ces objectifs à l'agente ou à l'agent du CLE pour approbation;
- assurer le suivi et l'accompagnement pour la durée de la participation;
- évaluer le cheminement de la personne;
- informer l'agente ou l'agent du CLE des progrès réalisés.

L'organisme reçoit un montant mensuel de 100 \$ par personne participante pour les services d'aide offerts dans le cadre des projets *Devenir*. On notera que seuls les organismes à but non lucratif peuvent recevoir cette aide financière.



La présentation d'un projet

Si vous êtes un organisme qui :

- a de l'expérience dans l'intervention auprès des personnes ayant des difficultés d'intégration socioprofessionnelle;
- peut offrir des activités et des services correspondant aux critères définis dans les projets *Devenir*;
- satisfait à toutes les lois en vigueur sur le territoire du Québec;

nous vous invitons à remplir et à nous faire parvenir l'offre de service *Présentation d'un projet – Programme d'aide et d'accompagnement social* du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Il est à noter que la sélection des projets doit se faire en fonction de la diversité des régions, des réalités locales et des besoins des prestataires.

Pour plus de renseignements

Pour obtenir plus de renseignements sur le **Programme d'aide et d'accompagnement social** et sur les projets *Devenir* ou pour vous procurer un exemplaire de l'offre de service, nous vous invitons à communiquer avec la personne suivante :

Les directions régionales

Abitibi-Témiscamingue

819 763-3226 (accepte les frais virés)
ou 1 877 253-4001 (sans frais)

Bas-Saint-Laurent

418 727-3758 (accepte les frais virés)

Capitale-Nationale

418 643-6875 ou 1 800 463-5947 (sans frais)

Centre-du-Québec

819 758-4666

Chaudière-Appalaches

418 838-1116 ou 1 800 561-8198 (sans frais)

Côte-Nord

418 295-4020 ou 1 800 463-6443 (sans frais)

Estrie

819 569-9761 ou 1 866 283-1114 (sans frais)

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

418 360-8100 ou 1 800 463-2264 (sans frais)

Lanaudière

450 752-6888 ou 1 877 465-1933 (sans frais)

Laurentides

450 569-3097 ou 1 800 561-2687 (sans frais)

Laval

450 972-3133

Mauricie

819 371-6422 ou 1 800 567-7959 (sans frais)

Montréal

450 928-7526

Montréal

514 872-4940 (Ville)

514 725-5221 (Banlieue)

Nord-du-Québec

418 748-7643 ou 1 866 722-7354 (sans frais)

Outaouais

819 772-3035 ou 1 888 772-3694 (sans frais)

Saguenay-Lac-Saint-Jean

418 698-3721 (accepte les frais virés)
ou 1 800 561-3814 (sans frais)

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale vous remercie de votre attention et espère pouvoir compter sur votre collaboration pour venir en aide aux personnes qui ne sont pas prêtes à intégrer à court terme le marché du travail.

